



HISTOIRE D'UN RÉCIT COMMUN

**VIVRE ENSEMBLE ET PARTAGER
LE TERRITOIRE DU VERCORS**

- DOSSIER DE PRESSE -



UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR UNE PROBLÉMATIQUE PARTAGÉE

La présence du loup sur le territoire du Vercors est aujourd'hui une réalité. Dans ce contexte, des mesures de protection (chiens de protection des troupeaux notamment) ont été mises en place et ont engendré des situations de tension avec les usagers du territoire (activités touristiques et population locale).

Pour faire face à cette problématique, un groupe de travail multi-acteurs - sur les « Mesures de protection face au loup et autres usages du territoire » - a été mis en place par le Parc naturel régional du Vercors en association avec les plateformes régionales et locales sur les grands prédateurs, portée par les institutions européennes, dans le but d'atténuer et éviter ces crispations.

Suite à de nombreux temps d'échange et de réflexion entre acteurs (septembre 2020 à juillet 2022), ce groupe de travail a relevé le défi d'élaborer un "récit commun", fruit d'une collaboration territoriale assez inédite qui a su rassembler de multiples profils autour d'une volonté commune de faire progresser le territoire. Le "récit commun", que vous pourrez apprécier au fil de ces pages, est donc l'incarnation d'une dynamique d'intelligence collective remarquable, d'une identité commune précieuse et d'une mobilisation partagée.



Soutenu par le projet de plateforme régionale pour les grands carnivores.

https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/regional_platforms.htm

Soutenu financièrement par les institutions européennes dans le cadre du contrat de service de la Commission européenne 07.027739/2018/792763/SER/ENV.D.3. Le contenu ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.

Minimizing
Conflict

Strengthening
Dialogue

**REGIONAL PLATFORMS ON COEXISTENCE BETWEEN
PEOPLE & LARGE CARNIVORES**

- SOMMAIRE -

Une dynamique collective pour une problématique partagée	02
Les acteurs et actrices engagé.e.s dans la dynamique collective.....	03
Un récit commun...	05
Le loup, l'histoire d'un retour et de ses conséquences	05
Le chien de protection des troupeaux, un animal domestique pas comme les autres	05
Bergers et éleveurs :des métiers respectables, précieux... et difficiles.....	05
Apprenons à partager les espaces naturels !.....	05
Les règles d'usage	10
Documents ressources	12
Annexe	13
Contact	14

Crédits photos / Couverture ©Pascal Conche / P4 ©Prises2vues / P6 ©PNRV Mathieu Rocheblave / P8 ©Fabian Da Costa / P10 ©Fabian Da Costa / P11 ©Pascal Conche ©PNRV Nicolas Antoine ©Focus Outdoor ©Prises2vues / P12 ©Fabian Da Costa / P14 ©Tas2Cailloux
Co-écriture du récit commun + Mise en page / www.ceinture noire.design

LES ACTEURS ET ACTRICES ENGAGÉ.E.S DANS LA DYNAMIQUE COLLECTIVE

Association Départementale d'Économie Montagnarde, **Auprès de mon âne**, Chambre d'Agriculture de l'Isère, **Commune de Beaufort-sur-Gervanne**, Commune de Gisors, **Commune de Gisors-et-Lozeron**, Commune de Lans en Vercors, **Commune de Lus-La-Croix-Haute**, Commune de Suze, **Communauté de Communes du Diois**, Communauté de communes du Massif du Vercors, **Communauté de communes du Royans**, Conseil départemental de la Drôme, **Conseil départemental de l'Isère**, **Délégation territoriale Drôme-Ardèche de la LPO AURA**, Direction Départementale des Territoires de la Drôme, **Direction Régionale de l'Alimentation**, l'Agriculture et la Forêt, Direction Régionale

de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, **EPIC Office de Tourisme du Diois**, Fédération des alpages de l'Isère, **Fédération de la Chasse de la Drôme**, France Nature Environnement (FNE), **GAEC Bos**, GAEC du Savel, **Guides et accompagnateurs de montagne du Vercors**, Guillaume Gontard Sénateur de l'Isère, **IDELE**, INRAE, **KEEPIO**, Moutain Bikers Foundation, **Mountain Wilderness**, Natura 2000, **Office de Tourisme de l'Isère**, Office de Tourisme Vercors Drôme, **Office Français de la Biodiversité**, Office Municipal de Tourisme de Villard de Lans, **Parc naturel régional du Vercors**, Société De Chaumane, **Vercors Nature**, WWF...

**"... le Vercors regorge
d'une multitude d'activités...
permettre une meilleure cohabitation
entre toutes ces pratiques, c'est prendre
connaissance et respecter les usages
des uns et des autres."**



UN RÉCIT COMMUN...

Connaissant une certaine pression touristique, et dans une époque où les questions économiques sont devenues prédominantes, le Vercors reste un véritable joyau de la nature. Ce haut lieu de la biodiversité en Europe nous rappelle que les beautés poétiques de ce réservoir pour la flore, la fonge et la faune, devraient tenir une place élémentaire dans nos motivations à protéger la diversité écologique.

Incontestablement, le Vercors dispose d'une fabuleuse richesse d'espaces, constituée d'une mosaïque de milieux naturels, d'espèces emblématiques et de zones aménagées par l'Homme. Ce territoire, d'une surface d'environ 2 200 km², compte plus de 2 200 espèces de plantes à fleurs et abrite un nombre conséquent d'espèces animales (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes...). Ce foisonnement représente l'un des facteurs majeurs de l'attractivité du territoire.

Incontestablement, le Vercors regorge d'une multitude d'activités : agriculture, sylviculture, pastoralisme, randonnée pédestre, habitat, VTT, parapente, pêche, chasse... Afin que toutes ces activités restent synonymes de plaisir et de liberté, quelques règles de vivre-ensemble doivent s'appliquer. Permettre une meilleure cohabitation entre toutes ces pratiques, c'est prendre connaissance et respecter les usages des uns et des autres. La responsabilité qu'implique ce multi-usage se doit donc d'être partagée entre l'ensemble des pratiquants et habitants du territoire.

Mais au sein de cet écosystème, un animal bien particulier fait sa réapparition depuis quelques années et bouscule les usages du territoire...

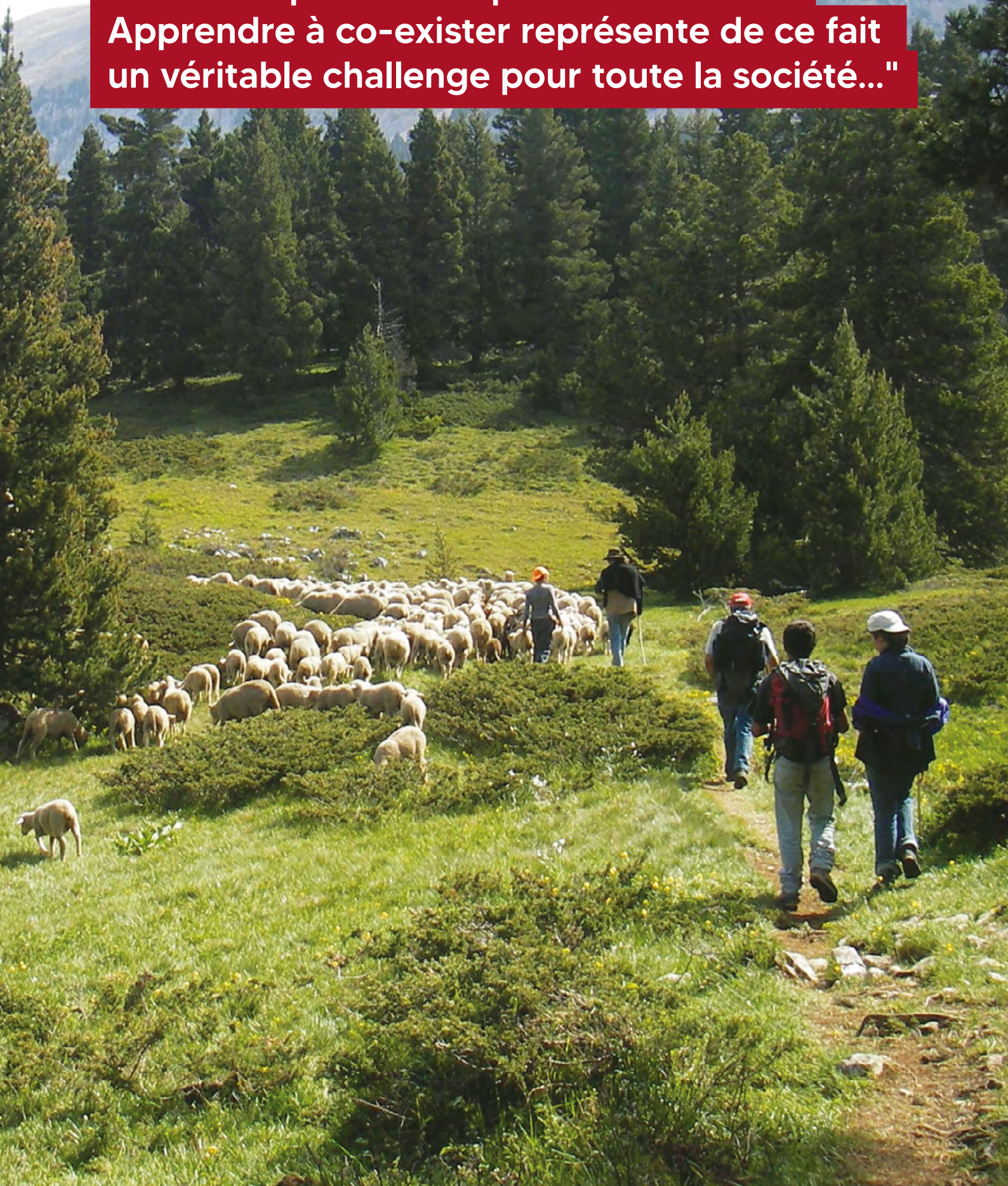
LE LOUP, L'HISTOIRE D'UN RETOUR ET DE SES CONSÉQUENCES

Parce que le loup s'attaque au bétail et au gibier, l'Homme le pourchasse dès le Moyen-Âge... et la loi française du 3 août 1882, point culminant de cette traque, en officialise l'extermination. Les meutes sont alors impitoyablement traquées, chassées, piégées et empoisonnées à travers l'ensemble du territoire. Les courbes de sa population diminuent inéluctablement jusqu'à sa totale disparition. Après son éradication du territoire national dans les années 1930, le loup revient naturellement depuis l'Italie au début des années 1990. L'Office français de la biodiversité (OFB) estime sa population en croissance, sur les plans démographique et géographique. Dans le Parc du Vercors, le loup est aujourd'hui présent partout et fréquemment aperçu.

À l'origine, les loups faisaient donc partie intégrante du milieu naturel, et bien que leur disparition ait été orchestrée par l'Homme, ils retrouvent aujourd'hui toute leur place et leur valeur dans les écosystèmes. Comme l'attestent de nombreuses études internationales, la présence du loup agit naturellement sur les populations des autres espèces et leurs comportements, participant ainsi à la régénération des écosystèmes. Initialement, l'action des chasseurs visait la régulation de ces populations.

Mais ce retour du loup a également des effets problématiques et concrets... comme les attaques perpétrées sur les troupeaux au grand préjudice des éleveurs. La présence de meutes cause des dommages notables à cette activité économique... Apprendre à co-exister représente de ce fait un véritable challenge pour toute la société.

"Ce retour du loup a également des effets problématiques et concrets... Apprendre à co-exister représente de ce fait un véritable challenge pour toute la société..."



LE CHIEN DE PROTECTION DES TROUPEAUX, UN ANIMAL DOMESTIQUE PAS COMME LES AUTRES

Le Vercors est une terre de pastoralisme depuis plus de 1000 ans. Patrimoniale, cette pratique est aussi au fondement de l'identité et des paysages du Vercors. L'existence d'élevages ovins, bovins, caprins et équins est un élément majeur du massif sur les plans économique, social et environnemental. Avec la disparition du loup, les moutons ont longtemps pu pâturer avec moins de pression de gardiennage pour les éleveurs. Mais depuis son retour, les conditions de conduite des troupeaux ont dû changer.

La présence permanente de meutes rend l'activité pastorale plus compliquée et plus exigeante. La simple évocation du loup réveille les passions les plus ardentes. Ainsi, plusieurs mesures de protection ont été mises en oeuvre, dont la protection des troupeaux par les chiens - comme les patous - redevenue nécessaire, car il est aujourd'hui l'outil de prévention des attaques le plus efficace. Le terme bien connu de patou (du vieux français « pastre » qui signifie berger) désigne une race de chien spécifique (le Montagne des Pyrénées), mais il n'est pas le seul. D'autres races de chiens de protection sont aussi utilisées et efficaces pour protéger les troupeaux (Berger d'Anatolie, Maremme, Cao de gado transmoutano,...). La politique de l'État incite d'ailleurs les éleveurs à disposer de ces chiens pour prévenir les attaques. Sur le terrain, l'éducation et la gestion de chiens de protection ne manquent pas d'ajouter du labeur aux journées déjà bien occupées de l'éleveur et du berger !

Sélectionnés depuis des siècles, ces chiens de protection ont été choisis pour leur capacité innée à s'attacher à un troupeau et à le préserver des menaces extérieures. Ce n'est pas un chien comme les autres, son instinct l'amène à protéger son troupeau en autonomie, et pour lui, tout « étranger » à proximité de sa « famille » est une source de danger potentiel, à identifier et à dissuader. En principe, il commence à faire savoir sa désapprobation en donnant de la voix, puis s'approchera pour venir vous identifier. Un chien fonctionne principalement avec le sens de l'odorat. Il y a parfois des rencontres qui ne se passent pas très bien, le plus souvent du fait d'erreurs d'appréciation ou de comportement des humains. Les habitants, promeneurs, trailers, randonneurs aguerris, vététistes, chasseurs... qui sont amenés à le croiser dans les zones de pastoralisme ou à proximité des habitations, doivent adapter leurs comportements.

BERGER & ÉLEVEURS : DES MÉTIERS RESPECTABLES, PRÉCIEUX... ET DIFFICILES

Pendant toute l'année, de jour comme de nuit, les bergers et les éleveurs sont confrontés à une prédation et à une tension permanentes. En plus de la gestion de leur troupeau et de la ressource en herbe, ils doivent aussi observer leurs chiens en continu, se faire respecter pour s'imposer à eux, connaître les ordres à donner, anticiper les comportements en connaissant d'avance le caractère de l'animal, entretenir une relation de confiance, chercher le lieu de positionnement pour mieux repérer l'arrivée d'autres usagers et éviter les mauvaises surprises, parfois placer des filets pour rediriger le passage des promeneurs trop à proximité... Toutes ces nouvelles missions sont d'autant plus pesantes et difficiles à assurer lorsque des vététistes surprennent les chiens ou quand des promeneurs sont accompagnés de leur propre chien !

"Dans un contexte où jamais ces espaces naturels n'ont connu une telle fréquentation, randonner et habiter responsable c'est respecter les espaces et les forêts en limitant au maximum son impact sur l'environnement."



On attend donc beaucoup du chien de protection : une vraie efficacité envers les loups, de l'autonomie, de la vigilance, du calme, de la quiétude au sein du troupeau, un attachement aux bêtes, de la réactivité, de l'équilibre, de la vivacité, de la puissance, de la souplesse et de la sociabilité envers les humains... Un éventail de compétences remarquable et compliqué à tenir pour un animal.

N'oublions pas que toutes ces préoccupations s'ajoutent à l'activité principale du berger : s'occuper de l'alimentation et des soins du troupeau avant tout. Sur tous les fronts, l'équation du berger devient donc difficile à résoudre : faire face aux loups, accepter une présence croissante des activités de pleine nature dotées de touristes non préparés à rencontrer des chiens, et cohabiter avec une population locale souvent éloignée de la difficulté du travail des chiens et du métier des éleveurs.

APPRENONS À PARTAGER LES ESPACES NATURELS !

Dans le Vercors, nous n'y pensons pas forcément quand nous randonnons en famille ou entre amis, mais nous sommes en réalité pratiquement tout le temps « chez les autres », propriétaires publics ou privés. Dans le massif du Vercors, en montagne et dans les espaces naturels plus généralement, nous ne sommes que des « invités ». Énormément de sentiers de randonnée traversent des propriétés privées, et c'est grâce à l'obtention d'autorisations de passage que nous profitons de l'air pur et de la beauté des paysages dans un environnement privilégié et protégé.

Le pastoralisme est **une activité économique patrimoniale qu'il est important de préserver**. Chacun doit bien comprendre et respecter les usages de ces espaces, où des activités de loisirs se conjuguent avec des activités économiques.

Le Vercors n'est pas un supermarché où des clients viendraient « consommer » un territoire. C'est un lieu de vie et d'activités où beaucoup d'entre nous ne sont que de passage. Dans un contexte où jamais ces espaces naturels n'ont connu une telle fréquentation, randonner et habiter responsable c'est respecter les espaces et les forêts en limitant au maximum son impact sur l'environnement. **Appliquer et respecter les consignes face au chien de protection**, contourner les troupeaux pour ne pas les déranger, respecter la cabane du berger, veiller à refermer les clôtures, ne pas faire de feu ou laisser de détritrus... sont des savoirs-être fondamentaux à transmettre à nos enfants, pour qu'ils puissent eux-mêmes demain continuer à bénéficier de l'existence de cette nature exceptionnelle.

Profiter du massif du Vercors, c'est donc porter en soi des valeurs : respect, politesse, bienveillance, intérêt et attentions aux paysans et aux éleveurs locaux.

Co-rédaction / Association Départementale d'Économie Montagnarde, Auprès de mon âne, Chambre d'Agriculture de l'Isère, Commune de Beaufort-sur-Gervanne, Commune de Gigors, Commune de Gigors-et-Lozeron, Commune de Lans en Vercors, Commune de Lus-La-Croix-Haute, Commune de Suze, Communauté de Communes du Diois, Communauté de communes du Massif du Vercors, Communauté de communes du Royans, Conseil départemental de la Drôme, Conseil départemental de l'Isère, Délégation territoriale Drôme-Ardèche de la LPO AURA, Direction Départementale des Territoires de la Drôme, Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, EPIC Office de Tourisme du Diois, Fédération des alpages de l'Isère, Fédération de la Chasse de la Drôme, France Nature Environnement (FNE), GAEC Bos, GAEC du Savel, Guides et accompagnateurs de montagne du Vercors, Guillaume Gontard Sénateur de l'Isère, IDELE, INRAE, KEEPIO, Moutain Bikers Foundation, Mountain Wilderness, Natura 2000, Office de Tourisme de l'Isère, Office de Tourisme Vercors Drôme, Office Français de la Biodiversité, Office Municipal de Tourisme de Villard de Lans, Parc naturel régional du Vercors, Société De Chaumane, Vercors Nature, WWF.

LES RÈGLES D'USAGE



**À L'APPROCHE DU TROUPEAU,
SURVEILLEZ VOTRE COMPORTEMENT**

GARDEZ VOS DISTANCES

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT, ...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte.

À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider.





Si vous croisez un troupeau, contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis, ou les parcs clos : vous respectez ainsi le travail des éleveurs et des bergers sans perturber les animaux.



Face à un chien de protection, adoptez un comportement calme et passif pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour.

Attention aux comportements qui vous semblent anodins (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau, ...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !

Si vous êtes accompagné de votre chien, tenez-le en laisse : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. Ne le prenez pas dans vos bras.




Si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre et de marcher à côté. Dans tous les cas, arrêtez-vous : cela permet aux chiens de protection de vous identifier.



Si vous êtes munis de bâtons de randonnées, ne menacez pas les chiens et gardez-les la pointe vers le bas.

DOCUMENTS RESSOURCES

cliquez ! 

SUPPORTS DE COMMUNICATION

Lettre d'information de la DREAL sur le loup destinée à apporter un éclairage sur les dispositifs ou les points d'actualité : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/info-loup-a18408.html>

Outils de communication mis à disposition par la DREAL : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/supports-et-outils-d-information-sur-les-chiens-de-r4599.html>

QUELQUES VIDÉOS...

Le Pastoralisme ? C'est quoi ? adem26.wordpress.com/2021/06/30/clip-le-pastoralisme-cest-quoi/

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/supports-videos-clip-film-a18410.html>

Comprendre le rôle des chiens de protection des troupeaux adem26.wordpress.com/2020/07/16/un-clip-danimation-pour-comprendre-le-role-des-chiens-de-protection-des-troupeaux/

<https://dai.ly/x7o8iop>

<https://youtu.be/7MQKircBNxc>

SITES INTERNET

<https://www.parc-du-vercors.fr/>

<https://rando.parc-du-vercors.fr/information/9-A-savoir>

PHOTOS > Une base de données de photos est à votre disposition auprès du PNR.

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Les loups sont présents en Occitanie, dans les chaînes alpines et provençales, ainsi que dans la région du Grand Est et en Franche-Comté. L'Office français de la biodiversité (OFB) est responsable du suivi annuel de la population avec plusieurs partenariats locaux.

L'OFB est également responsable de la surveillance des dommages causés par le loup. En cas de dommages, les éleveurs déposent un rapport auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Un agent de l'OFB établit alors un "constat d'attaque". À partir de ce constat, la DDT peut décider d'accorder une indemnisation. Selon la récente modification des règles d'indemnisation, des mesures de protection doivent avoir été mises en place pour que le régime d'indemnisation s'applique. Dans le dernier rapport de l'OFB en 2018, environ 3790 dossiers d'indemnisation ont été traités, représentant environ 3 millions d'euros. L'indemnisation pour une brebis est d'environ 200€ et les coûts indirects peuvent également être indemnisés. Le nombre de dossiers d'indemnisation a augmenté régulièrement au fil des ans. Les éleveurs peuvent également demander des subventions à la DDT pour la mise en place de mesures de protection, selon les communes couvertes par un arrêté préfectoral (financées par l'État, le FEADER cofinancé lui-même par l'Union Européenne). En 2019, les subventions publiques pour le financement de chiens de protection étaient estimées à environ 2,63 millions d'euros, dont 90% destinés à l'entretien des chiens.

En France, les grands carnivores sont protégés en vertu de l'annexe II de la Convention de Berne (1979) et de l'annexe IV de la directive Habitats de l'UE. Au niveau national, le loup est une espèce strictement protégée par le décret du 23 avril 2007. En France, le Plan d'action national 2018-2023 "Loup et activités d'élevage" caractérise les réglementations et les modalités de conciliation avec la production animale. Le Plan définit les orientations des politiques de soutien concernant les impacts sur l'élevage, et engage des études pour caractériser l'état de conservation et les impacts de l'espèce sur l'élevage.

La présence du loup et ses impacts sur les activités humaines sont gérés au niveau national par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). Leurs missions sont déléguées au Préfet coordinateur du Plan National Loup, c'est-à-dire le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et ses services : la DREAL AURA pour la partie Écologie et la DRAAF AURA pour la partie Agriculture. Le plan est soutenu par un arrêté ministériel (Arrêté Cadre Ministériel du 30 Juin 2015) qui détermine les conditions de mise en place des mesures de protection contre la prédation. Le plan est suivi par le groupe consultatif national sur le loup (GNL) qui est composé de plusieurs acteurs impliqués dans la gestion ou la conservation du loup à plusieurs niveaux : Ministères et services de l'État (dont DREAL, DRAAF, DDT, OFB), Associations de protection de la nature (FNE, Ferus, WWF), Représentants des éleveurs, Représentants des chasseurs, Administration des parcs. Le plan Loup 2018-2023 actuel est le quatrième.

Au niveau régional, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL AURA) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF AURA) gèrent l'application de la politique du loup.

Au niveau départemental, le préfet de département et ses services (DDT) sont responsables du suivi du Plan d'action national pour le loup. Dans certains départements, des comités départementaux loup (CDL), gérés par la DDT, ont été mis en place. Dans le Vercors, la gestion est assurée par la DDT Isère et la DDT Drôme.

Le PNR du Vercors est actif sur les questions relatives aux loups dans le Vercors. Ses actions sont décidées et mises en œuvre par un syndicat mixte regroupant la région Auvergne-Rhône Alpes, les départements de la Drôme et de l'Isère, les communes ayant adopté la Charte du Parc, et des structures intercommunales et certaines villes-portes. Le parc a organisé une série de rencontres avec les acteurs concernés par la présence du loup, leurs représentants et les élus, et a réussi à convenir de 51 actions détaillées dans le plan d'action du Vercors 2018-2023 : Loup & Territoire.



VIVRE ENSEMBLE ET PARTAGER LE TERRITOIRE DU VERCORS

- CONTACT -

info@pnr-vercors.fr
04 76 94 38 26

Parc naturel régional du Vercors
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors